



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4133

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à la
Compagnie Augustine Turpax pour l'accompagnement artistique du projet urbain de
Mermoz Sud

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT
MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme
CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme
LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP,
Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M.
BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT,
Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI,
Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme
TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-
GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M.
FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme
NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de
LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4133 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 10 000 EUROS A LA COMPAGNIE AUGUSTINE TURPAUX POUR L'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE DU PROJET URBAIN DE MERMOZ SUD (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1 – CONTEXTE

Mermoz, quartier lyonnais d'entrée de ville inscrit dans la géographie prioritaire, fait l'objet depuis 2007 d'opérations de renouvellement urbain.

Le secteur de Mermoz Sud accueille une part importante de ménages en situation de vulnérabilité socio-économique ; une part de ces habitant-es sont éloigné-es de certaines pratiques culturelles et artistiques. On observe également une grande diversité culturelle. Le quartier bénéficie de nombreux mécanismes de solidarité et d'entraide.

Le quartier bénéficie d'une vitalité culturelle et artistique, permise par des dynamiques sociales et culturelles, des équipements socio-culturels plutôt nombreux, et des projets structurants. Le tissu associatif est dense et les initiatives portées par les habitant-es nombreuses.

Le projet culturel de territoire (PCT) de Mermoz cible des orientations en matière culturelle et artistique.

Des institutions sont engagées sur ce territoire dans le cadre de la Charte de coopération culturelle-Lyon ville durable 2017-2020: Maison de la danse, Bibliothèque municipale, Musées Gadagne, Opéra, Institut Lumière.

Depuis le démarrage du projet urbain de Mermoz Nord, plusieurs projets artistiques ont permis d'accompagner les habitant-es durant ces périodes de transformation, que ce soit en amont, pendant ou en aval des opérations.

Le projet urbain de Mermoz Sud a démarré en 2018, avec les objectifs suivants : diversifier et densifier l'offre de logements, faire évoluer les deux groupes scolaires et les équipements socioculturels, renforcer la mixité des fonctions et usages, ouvrir le quartier sur la ville et renforcer le lien entre Mermoz Nord et Sud (arrivée du tram T6 notamment), revaloriser les espaces publics.

Pour les trois ans à venir, plusieurs opérations sont prévues, qui modifient le quartier et impacteront ses habitant-es (calendrier à préciser) : démolitions partielles ou totales des barres d'immeubles I et O, réhabilitations, amélioration du cadre de vie, etc.

Dans ce contexte, l'accompagnement artistique au projet urbain de Mermoz Sud a été inscrit comme une priorité du projet culturel de territoire, afin d'accompagner les habitant-es impacté-es par le changement.

2 – PROJET *UN FUTUR RETROUVE*

Dans ce cadre, la Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet *Un futur retrouvé*, porté par la Compagnie de théâtre Augustine Turpaux et le Collectif Pourquoi pas ?!, suite à un appel à projet lancé par la Ville de Lyon et suivi par un Comité technique partenarial, composé de la Ville de Lyon (Mission de coopération culturelle/Mission Entrée Est), de l'Etat, de GRANDLYON Habitat, d'élus du 8^e arrondissement, des trois structures d'éducation populaire (MJC Laënnec Mermoz, Centres sociaux Laënnec et Mermoz), de la Compagnie le Théâtre du Grabuge, d'habitants membres du Conseil Citoyen et d'associations du quartier, de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine à la Métropole.

L'objectif du projet est de fournir aux habitants impactés par les changements des espaces d'écoute et d'expression, pour renforcer leur pouvoir d'agir, via une approche artistique et citoyenne. En termes de mobilisation des habitants et d'aller-vers, de contenu artistique exigeant et accessible, de co-construction avec les partenaires, de faisabilité et de lien au projet urbain et au territoire, le projet correspond aux attendus d'un tel accompagnement.

Les porteurs de projet proposent d'accompagner les habitants via trois disciplines complémentaires (le théâtre, l'architecture, la sociologie) et une approche de recherche/action à composante artistique. Le sociologue Thomas Arnera est associé à la démarche. Différents outils déjà éprouvés permettront de favoriser l'expression des habitants notamment sur les transformations qu'ils vivent (dispositif de l'interview) et de transposer via le médium artistique cette parole recueillie. Des représentations théâtrales improvisées dans l'espace public, issues des interviews et suivies de débats, sont prévues, permettant un travail cathartique. Des chantiers participatifs seront destinés à créer du mobilier urbain qui servira d'outils scénographiques pour les représentations. D'autres outils sont imaginés : dessinateur public, roulotte de chantier, journal, etc.

Compte tenu de l'intérêt communal de ce projet, la Ville de Lyon désire soutenir l'action de l'association Compagnie Augustine Turpaux à travers une participation financière à son projet, ce qui implique la conclusion d'une convention cadre pour l'année 2018.

Le budget global pour l'année 2018 est de 20 000 euros, la Ville de Lyon participe à hauteur de 10 000 euros. Le CGET et GRANDLYON Habitat participent chacun à hauteur de 5000 euros.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2018 est allouée à l'association Compagnie Augustine Turpaux.

2- La dépense correspondante sera prélevée pour un montant de 10 000 €, sur les crédits inscrits au budget 2018, de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 89064, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER